COUPS de CŒUR SOLIDAIRES
FONDATION SNCF

MODE D'EMPLOI

QUI PEUT **PARTICIPER** ?

Tout collaborateur SNCF (actif ou retraité) impliqué dans une association.

QUEL **PROJET** PRÉSENTER ?

Un projet solidaire au bénéfice des jeunes (-30ans), en France.

QUELLE **AIDE FINANCIÈRE** POUR VOTRE ASSOCIATION ?

La Fondation SNCF peut lui attribuer 1 000, 2 000 ou 3 000 euros.

QUEL **MODE DE SÉLECTION** ?

Après validation par le correspondant Fondation SNCF, votre dossier est présenté au jury de votre région qui sélectionne les lauréats, ou jury des directions nationales si vous appartenez à une telle direction située en Île-de-France.

QUAND ET **COMMENT** DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

- Du **10 février au 21 avril 2014**
- En complétant le dossier de candidature disponible sur le site de la Fondation SNCF : **fondation-sncf.org** (rubrique les salariés SNCF > les Coups de Cœur Solidaires).
- En le transmettant au correspondant Fondation SNCF de votre région (coordonnées au recto de ce document ou disponibles sur le site de la Fondation SNCF).